

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 14
Présents 11
Votants 14

L'an deux mille dix-huit, et le 9 avril à 20 heures et 30 minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier
BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : le 03/04/2018,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel MARTIN,
Mme Cécile EVANO, M. Stéphane AUGU, Mme Danielle ROUSSEAU, M. Laurent
BOSSÉ, M. Philippe VERNIER, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, Mme Séverine
HEFTI-BOYER, Mme Cécile DESCHAMPS.

Absents excusés : Mme Isabelle JAVAUX (procuration à M. Olivier BOUISSOU), M.
Pascal PLANCHANT (procuration à M. Stéphane AUGU), M. Jérôme ROBUCHON
(procuration à Mme Cécile DESCHAMPS)

Absent : néant

Un scrutin a eu lieu, M. Daniel MARTIN a été élu secrétaire à l'unanimité.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 19
mars 2018, Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets figurants à l'ordre
du jour de la convocation :

2018-3-1 / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article
L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de
gestion,

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2017 et les
décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des
créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des
mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des
mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des
états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif,
l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de
chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les
titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement
ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a
été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent
régulières et suffisamment justifiées,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

2018-3-2/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-14, L. 2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Madame Nadine DESCHAMPS, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Olivier BOUISSOU, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Nadine DESCHAMPS pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré par un vote à mains levées à 12 voix pour, APPROUVE le compte administratif 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	404 268.14	-	219 492.80	-	623 760.94
Opérations de l'exercice	531 533.21	100 707.13	702 447.68	794 387.26	1 233 980.89	895 094.39
Restes à réaliser à reporter	322 715.67	207 462.00	-	-	322 715.67	207 462.00
TOTAUX	854 248.88	712 437.27	702 447.68	1 013 880.06	1 556 696.56	1 726 317.33
Résultats de clôture	141 811.61	-	-	311 432.38	-	169 620.77

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les identifications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan

d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2018-3-3/ AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget communal 2017 de la manière suivante :

- au compte D 001 Solde d'exécution négatif d'investissement reporté pour 26 557,94 € en dépenses d'investissement,
- au compte R 002 Résultat de fonctionnement reporté pour 169 620,77€ en recettes de fonctionnement,
- au compte 1068 Excédent de fonctionnement pour 141 811,61 € en recettes d'investissement.

2018-3-4/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient à l'unanimité les taux d'imposition communaux de l'année précédente, soit :

- taxe d'habitation : 9,58 %
- taxe foncière sur le bâti : 17,07 %
- taxe foncière sur le non bâti : 41,98 %

Le produit fiscal attendu est donc de 317 827 euros avec en complément un produit des allocations compensatrices de 17 883 euros, soit un produit total nécessaire à l'équilibre du budget de 335 710 euros.

2018-3-5/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL POUR 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2018 de la commune au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement avec le détail des opérations d'équipement.

Le Conseil Municipal s'est assuré que Monsieur le Maire a bien repris les résultats du compte administratif 2017 voté précédemment.

Ce budget prévisionnel se présente ainsi dans sa vue d'ensemble :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
-vote du budget	941 349.60	771 728.83
-résultats 2017	-	169 620.77
-restes à réaliser	-	-
Total	941 349.60	941 349.60
INVESTISSEMENT		
-vote du budget	348 057.11	489 868.72
-résultats 2017	26 557.94	-
-restes à réaliser	322 715.67	207 462.00
Total	697 330.72	697 330.72
TOTAL BUDGET	1 638 680.32	1 638 680.32

2018-3-6/ CRÉATION DE POSTE SUITE À L'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, suite à la délibération de détermination du taux de promotion d'avancement de grade en date du 26 février 2018, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à compter du 1^{er} mai 2018. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer les actes correspondants à cette décision.

2018-3-7/ PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise S.E.S. pour deux panneaux de signalisation de l'école de musique AD LIB de M. Didier VERGNEAU pour un montant de 145.44 euros T.T.C.

M. le Maire rappelle que les panneaux de signalisation sont acquis par la commune afin d'obtenir une unité de présentation et de forme, mais que les panneaux demandés par les entreprises sont ensuite remboursés à la commune par les demandeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise S.E.S. d'un montant de 145,44 euros T.T.C. pour l'acquisition de deux panneaux de signalisation pour l'école de musique AD LIB, et charge M. le Maire de procéder ensuite à la demande de remboursement auprès de M. VERGNEAU.

2018-3-8/ ACQUISITION D'ALGECOS POUR LE CIRCUIT DE LA CHATAIGNERAIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'équiper le circuit de la Chataigneraie en nouveaux algécos, notamment pour des sanitaires. M. le Maire présente les deux devis reçus :

- 1 conteneur de l'entreprise CIS SERVICES pour un montant de 3 048 euros T.T.C.

- 3 bungalows de l'entreprise BLEU BLANC pour un montant de 4 500 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir ces deux devis pour un montant total de 7 548 euros T.T.C. et charge M. le Maire de les signer sachant que les crédits sont prévus au Budget primitif.

2018-3-9/ VŒU CONCERNANT L'INSTALLATION DES COMPTEURS LINKY SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des demandes reçues d'habitants concernant l'installation du compteur LINKY par ENEDIS. M. le Maire précise que le Conseil Municipal n'a pas la compétence pour empêcher ou au contraire favoriser l'installation de ces compteurs chez les particuliers, mais souhaite que l'entreprise ENEDIS ainsi que le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (S.I.E.I.L.) soient informés de la nécessité de respecter le choix des habitants en la matière.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le vœu d'adresser un courrier demandant à l'entreprise ENEDIS et au S.I.E.I.L. de respecter la décision des administrés quant à l'installation du compteur Linky sur leur propriété.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22h

Noms	Signature
M. BOUISSOU Olivier	
Mme DESCHAMPS Nadine	
M. MARTIN Daniel	
Mme EVANO Cécile	
M. AUGU Stéphane	
Mme ROUSSEAU Danielle	
Mme JAVAUX Isabelle	Absente excusée
M. PLANCHANT Pascal	Absent excusé
M. BOSSÉ Laurent	

Commune de SACHÉ – Conseil Municipal du 9 avril 2018

M. VERNIER Philippe	
M. ROBUCHON Jérôme	Absent excusé
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	
Mme DESCHAMPS Cécile	